

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 10 AOÛT 2021



No de résolution  
ou annulation

**PROCES-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le dixième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt et un (2021-08-10), sous la présidence du maire. La directrice générale/secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

**PRÉSENCES :**

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.  
Madame la conseillère, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. La directrice générale/secrétaire-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

**CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté ;**

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que la**

**session ouvre à 19h30.**

2021-08-135

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que l'Ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « SUJETS DIVERS**

**DE DERNIÈRE HEURE ».**

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉSENCES                                  CONSTATATION DU QUORUM**

- 1- **OUVERTURE DE LA SESSION**
- 2- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3- **ADOPTION PROCÈS-VERBAL - JUILLET 2021**
- 4- **CORRESPONDANCE**
- 5- **FINANCE**
- 5- **Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière – Juillet 2021.**
- 6- **Acceptation des comptes à payables – Août 2021.**
- 7- **Tous sujets relatifs – achat, vente, reprise ou rétrocession de terrain.**
- 8- **Subvention, publicité, achat.**
- 9- **Tous sujets relatifs – Non-refinancement du règlement d'emprunt pour la rue Poulin.**
- 10- **Réception définitive / Conduite de refoulement – Centre communautaire.**
- 11- **Décompte progressif # 1 – Pavage ch. Viens, Roy, Michel et André.**
- 12- **Tous sujets relatifs – Programme d'aide à la voirie locale pour Boul. de Montréal et rue Authier.**
- 13- **Rapports verbaux ou écrits : Inspectrice municipale/environnement et directrice générale/secrétaire-trésorière.**

**ANTÉRIEURES REPORTÉS**

**HYGIÈNE DU MILIEU**  
**VOIRIE MUNICIPALE**  
**VOIRIE MUNICIPALE**  
**HYGIÈNE DU MILIEU**



No de résolution  
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

URBANISME  
LOISIRS

14-

Fonds des infrastructures alimentaires locales.

SUJETS DE DERNIERE HEURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2021-08-136

**ADoption DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6**

**JUILLET 2021**

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 06 juillet 2021 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE le procès-verbal de la session régulière du 06 juillet 2021 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2021-08-137

**RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**Soumis au conseil :** Rapport verbal du 10 août 2021 fait au conseil municipal par la directrice générale/secrétaire-trésorière ;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Chonière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal de la directrice générale/secrétaire-trésorière du 10 août 2021 sur les autorisations de dépenses, les finances de la municipalité et sur l'état de l'ensemble des dossiers en cours.

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que fait.

2021-08-138

**AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN AOÛT 2021 & AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2021**

**Soumis au conseil :** Liste des comptes à payer en août 2021 & autres comptes payés affectant l'année 2021;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE les salaires payés aux employés en juillet 2021 sont ratifiés par ce conseil. QUE ce conseil approuve les comptes à payer en août 2021 et les autres comptes payés affectant l'année 2021 et ce, tels que soumis et en autorise le paiement.

**ACHAT OU VENTE DE LOT**

Aucun sujet traité.

2021-08-139

**DÉCISION DU CONSEIL - SUBVENTION, ACHAT, PUBLICITÉ**

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

1. C5 Communication et visuel ; Bon de commande ; 817,65-\$, plus tx.;
2. Permaroute ; asphaltage sur ponceau rang Chonière; 17 406,00-\$, plus tx.;
3. Pavage Montérégie; asphaltage chemin gagné; 72 500-\$, plus tx.;
4. Frigorie inc.; achat d'une climatisation pour la maison des jeunes; 4 950,00-\$, plus tx.;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL / AVIS ADRESSE AU MINISTRE  
DES FINANCES DU QUÉBEC - NON-REFINANÇEMENT D'UN EMPRUNT  
/ RÉGLEMENT NO. 364-2016 CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LA  
RUE POULIN À SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux, une municipalité peut prendre la décision de ne pas refinancer un emprunt;  
ATTENDU QU'après considération et évaluation du montant résiduel concerné venant à échéance en 2022, ce conseil désire ne pas renouveler l'emprunt en référence avec le Règlement no. 364-2016 puisque le montant résiduel n'est pas significatif et que la municipalité a la capacité d'assumer cette somme;  
ATTENDU QUE le remboursement de cet emprunt est prévu le 18 janvier 2022;  
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière  
DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé  
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:  
QUE par la présente, ce conseil avise le ministre des Finances qu'en vertu de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux, il ne désire pas refinancer le Règlement no. 364-2016 concernant l'emprunt pour la réalisation des travaux sur la rue Poulin.  
QUE la municipalité assumera le solde d'emprunt de 68 800\$ à échéance le 18 janvier 2022 et ce, à même le budget de l'année concernée.  
QUE ce conseil prévoit ce remboursement dans le budget 2022 dans le poste 03 - Remboursement de dette long terme.  
QUE pour la municipalité, il s'agit d'une dépense fiscale qui apparaîtra en 2022.  
QUE cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec.

**DECISION DU CONSEIL - RÉCEPTION DÉFINITIVE ET DÉCOMPTE  
NOS POUR LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT  
DANS LE SECTEUR DES LOISIRS/PARC JACQUES L'HEUREUX POUR  
LE FUTUR CENTRE COMMUNAUTAIRE & AUTORISATION DE  
SIGNATURES**

Document soumis : Rapport de la firme Avizo en date du 15 juillet 2021;  
ATTENDU que le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Excavation St-Pierre Tremblay inc. par résolution;  
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et que la période de garantie contractuelle est complétée;  
ATTENDU que la firme Avizo a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis un certificat de réception définitive des travaux et une recommandation de paiement finale;  
SUR PROPOSITION de François Vadnais  
DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard  
IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE ce conseil accepte la réception définitive des travaux de construction d'une conduite de refoulement dans le secteur des loisirs/parc Jacques-L'Heureux pour le futur centre communautaire.  
QUE ce conseil autorise le paiement du décompte No. 5 au montant de 24 023,52\$, taxes incluses à Excavation St-Pierre Tremblay inc.  
QUE ce conseil autorise Annie Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le décompte No. 5 et le certificat de réception définitive des travaux.

**DECISION DU CONSEIL - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1- PAVAGE  
VIENS, MICHEL ET ANDRÉ & AUTORISATION DE SIGNATURES**

Document soumis : Rapport de Dave Williams ing. en date du 7 juillet 2021;  
ATTENDU que le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Sintra inc. par résolution;  
ATTENDU que Dave Williams ing. a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis un décompte progressif #1 desdits travaux;  
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière  
DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé  
IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE ce conseil accepte et entérine le rapport de Dave Williams ing. concernant l'autorisation de payer le décompte progressif # 1 relatif aux travaux de pavage du rang et rues Viens, Roy, Michel et André.  
QUE ce conseil autorise le paiement du décompte # 1 à Sintra inc. au montant de 821 815,63\$, taxes incluses.  
QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le décompte No. 1.

2021-08-140

2021-08-141

2021-08-142



No de résolution  
ou annulation



2021-08-143

No de ratification  
ou annulation

**DÉCISION DU CONSEIL - RÉFECTION DU BOULEVARD DE  
MONTREAL ET DE LA RUE AUTHER / PROGRAMME D'AIDE À LA  
VOIRIE LOCALE - VOLLET REDRESSSEMENT ET ACCELERATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;  
ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;  
ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;  
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ;  
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :  
• l'estimation détaillée du coût des travaux ;  
ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Madame Annie Lessard agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;  
SUR PROPOSITION de François Vadnais  
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard  
IL EST RESOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**RAPPORTS VERBAUX OU ECRITS :**

**INSPECTRICE MUNICIPALE & ENVIRONNEMENT**

L'inspectrice municipale et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

**DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRETARIE-TRESORIERE**

La directrice générale/secrétaire-trésorière n'a pas de rapport.

**DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-  
DE-GRANBY - FONDS DES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES  
LOCALES & AUTORISATION DE SIGNATURE**

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière  
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard  
IL EST RESOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE ce conseil accepte la demande préparée par Nathalie Simard, coordonnatrice du service récréatif et communautaire dans le cadre du Programme « Fonds des infrastructures alimentaires locales »  
QUE Nathalie Simard, coordonnatrice du service récréatif et communautaire est mandatée par le présent conseil à présenter ladite demande à l'organisme concerné et qu'elle est nommée personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal consacre une deuxième période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

**CLÔTURE DE LA SESSION**

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités ;  
SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé  
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière  
IL EST RESOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE la présente session est levée à 19h37.

2021-08-145

Annie Lessard, d.g. et secr. trs.

Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire

Président d'assemblée